

## FICHE DE RECUEIL D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Réf : loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance

La fiche de recueil d'informations préoccupantes doit être renseignée de façon la plus exhaustive possible par le professionnel qui reçoit l'information. Même incomplète, elle se révélera utile. En cas de doute ou de questionnement, il est possible de contacter la Cellule de recueil des informations préoccupantes, entre 9h et 18h du lundi au vendredi.

Cette fiche de recueil est à envoyer par courrier, fax ou e-mail à la Cellule de recueil des informations préoccupantes et à la DSDEN dont les coordonnées suivent :

Conseil départemental de la Mayenne  
Direction de l'aide sociale à l'enfance  
Cellule de recueil des informations préoccupantes

2 bis boulevard Murat  
CS 78888

53030 LAVAL cedex 9

Tel : 02 43 59 57 84

Fax : 02 43 59 19 30

crip@lamayenne.fr

et

Direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale de la

Mayenne

BP 23851

53030 LAVAL cedex 9

(Fax 02 43 59 92 80)

1<sup>er</sup> degré : IEN

2<sup>nd</sup> degré : [ce.ia53@ac-nantes.fr](mailto:ce.ia53@ac-nantes.fr)

### 1. MINEUR(S) CONCERNÉ(S) PAR LES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

NOM	Prénom	Sexe (M/F)	Date et lieu de naissance (ou âge)	Etablissement scolaire



#### **4. PRECISIONS SUR LE(S) MINEUR(S) ET SA(LEUR) FAMILLE**

Adresse du lieu de résidence habituelle du(des) mineur(s) concerné(s) :

Autorité parentale (père/mère/autre) :

Le(s) mineur(s) concerné(s) a-t-il (ont-ils) des frères et soeurs ? (nom et âge) :

La famille est-elle connue du service social de secteur ? (nom du travailleur social) :

Le(s) mineur(s) bénéficie(nt)-t-il(s) de l'intervention de partenaires médico-sociaux (CMP, SSESSAD, ...) ?  
(nom du service connu)

Le(s) mineur(s) fait(font)-il(s) l'objet d'une mesure de protection par le Juge des enfants ou par l'aide sociale à l'enfance ?  
Si oui, quelle(s) mesure(s) ?

#### **5. NATURE ET CONTENU DES INFORMATIONS TRANSMISES**

Préciser les dates, faits, circonstances et éléments contextuels qui peuvent aider à la compréhension de la situation

## 6. LA PERSONNE QUI REDIGE LA FICHE DE RECUEIL D'INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Service :

Adresse :

Quel est le mode d'interpellation de la personne par le détenteur de l'information ?

- Observation       Ecrit / Courrier       Entretien physique / téléphonique

Les parents sont-ils informés de la transmission ?

- Oui       Non, Pourquoi ?

## 7. LA PERSONNE QUI A TRANSMIS LA FICHE DE RECUEIL D'INFORMATIONS

(si différente de 6)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Service :

Adresse :

## 8. LA PERSONNE A LA SOURCE DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Identité de la personne qui communique ou révèle l'information préoccupante

Nom :

Prénom :

Lien avec le(s) mineur(s) :

Téléphone :

Adresse :

Accepte-t-elle d'être recontactée ? :

Qui communique ou révèle l'information préoccupante ?

- Le mineur       Les parents       La famille (autre que les parents)  
 Un élu       Un voisin       Autre :  
 Inconnu

La source souhaite-t-elle garder l'anonymat ?

- Oui       Non

Fait le :

Signature de la personne ayant renseigné la fiche